

AG du Collectif Rungis du 15 Novembre 2025

Synthèse :

L'assemblée générale s'est tenue de 10h15 à 11h30 à la MVAC (11 rue Caillaux 75013 PARIS).

Paul Kenigsberg a présidé la réunion et Nicole Choquet a rédigé le compte-rendu de la réunion.

Les différents rapports annuels ont été approuvés (rapport moral, rapport d'activité et rapport financier).

La composition du Conseil d'Administration reste inchangée.

Points notables dans le déroulé de l'AG :

Neuf personnes sont présentes ou représentées (voir la feuille de présence et les procurations).

Vote du rapport annuel 2024-2025 :

Nicole Choquet, en tant que présidente de l'association, présente les points principaux du rapport d'activité 2024-2025, du rapport moral et du rapport financier pour la même période, l'exercice allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025.

Au 30 juin 2025, le solde est positif (2719,69€). Le coût de l'adhésion reste à 15€.

S'agissant des adhésions à l'Association : fin juin 2025, 30 adhérents sont à jour de leur cotisation.

Le rapport annuel est voté à l'unanimité par les participants.

Site Lazare Ponticelli :

En septembre 2025, Philippe Humbert nous a informé que la région Ile de France avait renoncé à son projet de transformer le site en maison régionale des sports et Cité des Outremer.

Un mail a été envoyé à Patrick Karam pour obtenir confirmation. A ce jour, ce mail est resté sans réponse.

La région a lancé un appel à projet avec date limite septembre 2025 pour les réponses. A priori, cet appel à projet est resté infructueux.

Selon nos informations, la Région a contacté la mairie qui n'a pas donné suite.

En absence de réponse, le site a de fortes chances d'être vendu à un promoteur.

- ⇒ Pour informer les habitants du quartier, il a été décidé de faire une affiche et de la coller sur le lycée et la boulangerie place de Rungis. Cette affiche pourra être apposée dans les halls d'immeubles.

Nous restons très vigilants sur ce sujet.

PLU et parcelle P13-30 du site Ponticelli:

Une erreur s'est glissée dans le PLU de novembre 2024 : pour le 92-98 rue Barrault, il est indiqué équipement sportif et équipement culturel. Or l'adresse du site Ponticelli est 92 à 96 rue Barrault, le 98 étant un immeuble d'habitation

- ⇒ Faire un courrier pour signaler cette erreur

- ⇒ Par ailleurs, si la destination du site Lazare Ponticelli est modifiée, cela nécessitera une révision du PLU pour cette parcelle

« Embellir le quartier Peupliers/Rungis » :

Le projet est très avancé et les habitants peuvent dès à présent constater les impacts des transformations pour la circulation, le stationnement, les commodités.

D'ores et déjà, la suppression du sens giratoire Place de Rungis enlève le droit à l'erreur : avant si on cherchait sa route, on pouvait faire trois fois le tour de la place avant de se décider. Maintenant, cela n'est plus possible.

Les répercussions du réaménagement de la place de Rungis sur la résidence Cap Sud – partie située place de Rungis (200 logements) sont très importantes :

- Sortie des poubelles : depuis la suppression de la voie de circulation qui longeait la résidence, les camions poubelles ne peuvent plus approcher. La personne en charge des poubelles doit donc pousser chaque jour une dizaine d'énormes poubelles depuis la place de Rungis jusqu'au bas de la rue de Rungis (en pente), pour mettre les poubelles en travers du trottoir. Cela est exténuant et problématique. Ce problème avait été signalé à Mr Guillou à de nombreuses reprises.
- Accès des taxis et ambulances : avec les nouveaux aménagements, les taxis, ambulances ne peuvent plus approcher
- Livraison du commerce – ex Franprix : si un camion vient livrer ce commerce, en l'état actuel de l'aménagement, il va bloquer la circulation, notamment du bus 67.
=> Suggestion : il faudrait que la mairie autorise les camions poubelles, les taxis, les ambulances, les camions de livraison pour l'ancien Franprix à stationner sur la partie pavée de la place, le temps de leur intervention.

=> Le Collectif Rungis va envoyer un message à Mr Antoine Guillou pour appuyer les demandes du président du conseil syndical de la Résidence Cap-Sud.

Par ailleurs, il a été décidé de contacter Mr Antoine Guillou en charge du projet Embellir votre quartier pour lui demander d'organiser une visite de chantier avec les membres du Collectif-Rungis. Nous aimerions faire avec lui et son équipe, le tour :

- des trottoirs dont le revêtement est irrégulier,
- des évacuations des eaux de pluie (voir l'inondation de la place cet été après un orage)
- des feux de circulation place de Rungis (pertinence, temporisation),
- de la station Velib déplacée de la rue de la Fontaine à Mulard vers la rue Barrault et des impacts pour la sortie des poubelles,
- de l'éclairage des voies publiques dans le quartier, etc...

Nous aimerions faire un bilan du nouveau plan de circulation :

- Est-il bien pertinent d'empêcher les automobilistes de tourner à droite pour emprunter sur quelques mètres la rue Vergnault quand ils viennent de la rue de la Colonie ?
- Quelle est la pertinence de faire tourner les voitures en rond (quand elles entrent dans Paris par La Poterne ou bien quand elles empruntent la rue Boussingault depuis la place de Rungis) ?

- Quel est le bilan du réaménagement du carrefour Amiral Mouchez – Rue de Rungis? Le camion de La Poste ne sait plus où se mettre sans bloquer la circulation ; Le bus qui descend la rue Liard a des difficultés à tourner vers la rue d’Arcueil

- Bilan de l’aménagement de la vélo-rue Rue Vergnault : à ce jour très peu de vélos empruntent ce trajet.

Il a été décidé par ailleurs de demander à Mr Antoine Guillou d’organiser une réunion publique pour présenter le bilan du projet « Embellir votre quartier Peupliers/Rungis ».

Points divers :

Il a été décidé que le Collectif Rungis prendrait son adhésion à l’ARBP.

Renouvellement du CA :

Les membres du CA sortants se représentent et sont élus à l’unanimité. Il s’agit de : Nicole Choquet, Juliette Metz, Gérard Bourgeois, Paul Kenigsberg, Jacqueline Kenigsberg, Jean-Pierre Colleter, Jérôme Pélisse et Philippe Humbert.

Le CA devra se réunir en janvier pour renouveler le bureau de l’association.